

À nos partenaires et parties prenantes,

Chasseneuil du Poitou,  
Le 21 décembre 2020

Nos réf. : 20CB021  
Objet : Grace letter

Madame, Monsieur,

Nous reconnaissons que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une Communication sur le progrès (COP). Cette dernière comprend une déclaration réitérant l'adhésion aux principes du Global Compact, une description des mesures concrètes mis en place depuis l'adhésion au Global Compact ou bien depuis la publication de notre dernière communication, et enfin une mesure des résultats obtenus ou escomptés.

Nous sommes dans le regret de vous faire part de notre retard dans la préparation, l'envoi et la mise à disposition du public de notre Communication sur le progrès. En effet, la pandémie de la Covid-19 a bouleversé les organisations. Nos ressources ont été mobilisées sur le maintien de notre activité tant vis-à-vis de nos clients que de notre personnel.

Nous vous prions de bien vouloir nous accorder une extension de la période de délai de soumission afin de pouvoir publier notre COP et décrire les efforts et progrès réalisés afin d'appliquer et mettre en oeuvre les principes du Global Compact des Nations Unies.

Notre prochaine Communication sur le progrès sera envoyée sur le site du Global Compact à des fins d'évaluation en date du 21 mars 2021 au plus tard.

Avec nos remerciements pour votre attention, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.



Monsieur Philippe de Lussy,  
Président-Directeur Général.